



BAREME LOCATION

Selon la loi ALUR sur le logement passée au JO du 6 août 2014

Locations à usage d'habitation

Honoraires dus par le bailleur * :

- 8 € maximum du m² de la surface habitable, relatif aux prestations de mise en location du logement, les visites, la constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail.
- 3 € du m² de la surface habitable, relatif à l'état des lieux d'entrée.

Honoraires dus par le locataire * :

- 8 € maximum du m² de la surface habitable, relatif aux prestations de visites, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail.
- 3 € du m² de la surface habitable, relatif à l'état des lieux d'entrée.

*Les honoraires ne pourront en aucun cas dépasser 87 % du loyer hors charges par parties

Garage

- 1 mois de loyer à la charge du bailleur
- 1 mois de loyer à la charge du locataire

Location à usage de commerce ou professionnel

Honoraires d'agence, état des lieux compris : 20 % du loyer annuel

- 60 % à la charge du preneur
- 40 % à la charge du propriétaire

GESTION LOCATIVE (à la charge du bailleur)

- FRAIS DE GESTION : 8,40 % TTC mensuel (baisse à partir du 4^{ème} lots)
- GARANTIE DES LOYERS : 3,50 % TTC mensuel

SYNDIC DE COPROPRIETE : 200 € TTC par lots

TERGNIER, le 28 septembre 2018



BAREME TRANSACTION

Commission calculée sur le montant du prix de vente porté sur le mandat* :

De 0 à 49.999 €	5.000 € TTC
De 50.000 € à 59.999 €	6.000 € TTC
De 60.000 € à 79.999 €	7.000 € TTC
De 80.000 € à 99.999 €	8.000 € TTC
De 100.000 € à 119.999 €	8.600 € TTC
De 120.000 € à 149.999 €	9.600 € TTC
De 150.000 € à 179.999 €	11.000 € TTC
De 180.000 € à 209.999 €	12.000 € TTC
De 210.000 € à 249.999 €	13.000 € TTC
A partir de 250.000 €	6% TTC

TERGNIER, le 28 septembre 2018